

Centre de congrès: pas de vote étranger, scrutin annulé

MONTREUX Le gouvernement vaudois a invalidé la votation de février. Le rejet du projet avait été un choc pour le secteur touristique.

Le Conseil d'Etat vaudois a invalidé la votation du 10 février sur la rénovation du centre de congrès de Montreux. Les électeurs étrangers n'ont pas bénéficié des conditions de vote prévues par la loi.

A l'issue d'une campagne tendue, le projet de sécurisation et de développement du centre de congrès (2m2c) avait été rejeté à une toute petite majorité. Le non s'était imposé avec seu-

lement 94 voix d'écart, rappelait, hier, le canton. A la suite du scrutin, 97 recours ont été déposés auprès du préfet pour contester le bon déroulement de la votation.

Tourisme et culture sous le choc

En effet, 1397 électeurs étrangers – qui peuvent voter sur le plan communal dans le canton – n'ont pas reçu le matériel de

vote, et n'ont donc pas pu exercer leurs droits politiques.

Le rejet du projet de rénovation avait provoqué un choc auprès de la municipalité de Montreux, des acteurs touristiques et du Montreux Jazz Festival, notamment. Pour eux, le centre des congrès est un atout essentiel de la région, et se devait d'être modernisé et développé.

La municipalité soutenait des travaux budgétés dans leur en-

semble à 87 millions de francs, dont 27 millions pour la commune. Et aucun plan B ne semblait se dessiner après le rejet en votation.

Nouvelle votation

Les acteurs économiques régionaux avaient alerté, mardi, sur les conséquences désastreuses du vote de février. Entre 20 et 30% des nuitées vont être perdues, ces prochaines années, en raison des congrès et événements qui ne viendront plus au 2m2c. A leurs yeux, la meilleure solution serait une nouvelle votation, avant fin juin 2019.

La balle est désormais dans le camp de la commune de Montreux et des opposants. Béatrice Métraux souligne «qu'aucune considération politique,



Le scrutin sur le centre de congrès de Montreux est annulé. KEYSTONE

ni économique n'a joué de rôle» dans la décision du Conseil d'Etat d'invalider la votation. **ATS**

IMPLANTS Un pas vers la protection des patients

Un projet, visant une meilleure protection des patients contre les implants et prothèses défectueux, ne devrait pas contenir de déclaration des liens d'intérêts des médecins. Le Conseil des Etats a accepté, hier, la proposition de la conférence de conciliation. Le National tenait à inscrire une telle disposition dans le projet, le Conseil des Etats ne voulait rien savoir. La conférence de conciliation a tranché en faveur de la Chambre des cantons, qui a accepté ce compromis par 38 voix et sans opposition. Les députés doivent encore s'exprimer d'ici demain. Ils devraient donner leur aval pour éviter que toute la loi ne passe à la trappe, bien que le sujet leur tienne à cœur. La nouvelle réglementation entrera en vigueur en mai 2020, en même temps que dans l'UE. **ATS**

ANALYSE

PHILIPPE CASTELLA
BERNE

L'ubuesque idée de loi contre la bureaucratie

Un parlement, cela sert à faire des lois. Et lorsqu'un parlement veut lutter contre la bureaucratie, que fait-il? Eh bien, il édicte une nouvelle loi contre la bureaucratie. C'est exactement ce que vient de faire, hier, le Conseil des Etats, à la suite du National, en acceptant deux motions sur ce thème. Bienvenue au royaume d'Ubu!

Pour justifier l'absurde, Andrea Caroni (PLR, AI) s'est lancé dans une jolie métaphore filée: «Tous les soirs, je dois me décider si je mange du chocolat ou si j'y renonce. Comme je connais mes faiblesses, je cache le chocolat dans le placard du haut plutôt que sur la table de la cuisine. Cela me permet toujours d'en manger, mais de manière plus consciente et moins souvent.»

La loi, ce péché mignon

Faire des lois serait donc le péché mignon de nos chers élus, dont on doit les prémunir. Et si on élisait plutôt, cet automne, des parlementaires responsables, capables de prévoir et d'assumer les conséquences concrètes des lois qu'ils édictent? La lutte contre la bureaucratie est l'un des dadas du PLR, et cela tourne souvent au flop. Il y a quelques années, le parti avait lancé une initiative populaire sur ce thème, qu'il jugeait porteur. Dépassé, sans doute, par la bureaucratie que cela exigeait, il avait échoué à quelques encablures des 100 000 paraphes nécessaires. Voilà que le PLR remet ça, sous la forme d'une motion demandant que si un projet de loi concerne plus de 10 000 entreprises, il devra être adopté à la majorité qualifiée.

L'UDC y va du sien en réclamant, par l'entremise de Sandra Sollberger (BL), une «loi sur la réduction de la densité réglementaire» (sic), à l'instar de ce qui s'est fait dans les cantons de Zurich et de Bâle-Campagne. Voilà donc que les deux partis qui prônent la responsabilité individuelle à tous crins mili-

tent pour restreindre celle de leurs parlementaires, en leur imposant un corset législatif.

A leur décharge, il faut reconnaître que la réponse du Conseil fédéral est du même tonneau. Il leur assure que des fonctionnaires planchent activement sur la question... Autant demander une étude à des détenus sur les mesures de renforcement de la sécurité carcérale.

La proximité du terrain

Soyons sérieux! on vante souvent les vertus de notre parlement de milice, proche des préoccupations de la population et de celles de l'économie. Pourquoi est-ce si difficile d'identifier les aberrations et les boursoufflures bureaucratiques? On ne doute pas qu'il y en ait, même si la Suisse fait plutôt partie des bons élèves qu'on montre en exemple dans ce domaine. Qu'on identifie ces boursoufflures et qu'on les biffe! C'est exactement ce que l'on est en droit d'attendre d'un parlementaire de milice proche des réalités du terrain.



«Il faut cacher le chocolat dans le placard du haut plutôt que sur la table de la cuisine.»

ANDREA CARONI
CONSEILLER AUX ETATS (PLR, AI)

Le problème, c'est que l'accusation de bureaucratie cache, parfois, d'autres motifs bien moins avouables. Ainsi en a-t-il été du grand projet «Largo», conspué par les milieux économiques, qui l'exhibaient comme l'épouvantail bureaucratique absolu. Il s'agit là des 2000 pages d'ordonnances d'application de la loi sur les denrées alimentaires. Cela apparaît sans doute excès-



limiter la bureaucratie implique de créer de la bureaucratie... Tout un paradoxe. KEYSTONE

sif, et on peut comprendre la grogne soulevée.

Mais si on se penche sur les objectifs visés par cette loi et les résultats obtenus, le constat est bien différent. Les débats parlementaires, il y a cinq ans, avaient été marqués par les suites du scandale des lasagnes à la viande de cheval. A la tribune, le conseiller fédéral Alain Berset avait garanti que les consommateurs pourraient connaître la provenance de la viande dans leurs lasagnes et du lait dans leur yogourt.

Au nom de la lutte contre la bureaucratie, les milieux de la défense des consommateurs et les paysans se sont faits, ensuite, massacrer dans les groupes de travail sur les ordonnances d'application. Résultat des courses: vous n'en savez probablement pas plus sur le contenu de vos lasagnes et yogourts préférés. Jusqu'au prochain scandale alimentaire tout du moins...

Une bouillie indigeste

En réalité, ce n'est pas tant contre les contraintes bureaucratiques que pestaient là les milieux industriels concernés, mais bien contre les exigences de qualité et de transparence qu'on voulait leur imposer.

Le projet de loi pour nous prémunir de la bureaucratie est une infâme bouillie indigeste. Il est à notre ordre juridique ce que la lasagne à la viande de cheval est à la gastronomie: une tromperie sur la marchandise.

Espérons qu'une fois les élections passées, nos élus retrouveront la tête froide et renonceraient à se couvrir de ridicule pour s'atteler aux vrais problèmes qu'ils ont sur la table: la maîtrise des coûts de la santé, l'avenir des retraites, la lutte contre le réchauffement climatique ou celle contre le refroidissement de nos relations avec l'Union européenne.

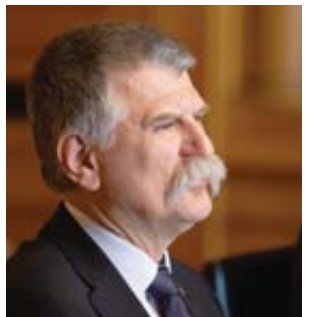
EN BREF

TRANSPORTS Trafic aérien, les retards s'accumulent

Le trafic aérien en Suisse a connu, ces dernières années, une dégradation sérieuse de sa ponctualité, selon un rapport du portail internet airhelp.com. En 2018, pas moins de 56 300 vols ont été annulés ou retardés, contre 37 400 quatre ans plus tôt. Skyguide relativise, cependant, l'étendue du phénomène. **ATS**

BERNE

La gauche boycotte les élus hongrois



Laszlo Kover, le président du parlement hongrois était à Berne hier. KEYSTONE

Une majorité de députés PS et Verts a quitté le Conseil national, hier, lors des salutations au président du Parlement hongrois Laszlo Kover, en visite à Berne. Ils voulaient protester contre le régime populiste du président hongrois Viktor Orbán. L'action a duré une minute. La situation est redevenue normale par la suite. Le président de l'UDC a lui loué la politique migratoire de la Hongrie. **ATS**